

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE « TARGET + LUX (RÉSIDENTS FRANCAIS) »

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE « TARGET + LUX (RÉSIDENTS FRANCAIS) »

Date de production du DIC :

Initiateur du produit : SOGELIFE S.A. - www.sogelife.com - Tel +352 24 13 73 1
Autorité de contrôle : Commissariat aux Assurances (CaA), Grand-Duché de Luxembourg

21/09/2020

AVERTISSEMENT : VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

TARGET + LUX (RÉSIDENTS FRANCAIS) est un contrat d'assurance sur la vie individuel à versements libres souscrit pour une durée librement choisie par le Souscripteur en respectant un minimum de 8 années. Les droits de ce contrat s'expriment en devises ou en unités de compte. Le produit est un contrat « multi-supports » et « multi-devises », qui vous permet de choisir le(s) support(s) d'investissement dans le(s)quel(s) vous souhaitez investir ainsi que les devises de versement et d'investissement parmi les devises prévues au contrat.

OBJECTIFS

Les actifs éligibles au contrat ainsi que les règles de dispersion et de diversification admises par SOGELIFE sont édictés par la lettre circulaire relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement du Commissariat aux Assurances, en vigueur à la souscription ainsi que par l'Annexe Financière et le Règlement de gestion des Fonds Internes Dédiés et des Fonds Internes Collectifs. Le contrat propose des supports à taux minimum garanti dont les garanties sont exprimées dans la devise du support correspondant et des supports en unités de compte dont les garanties sont exprimées en unités de compte. **SOGELIFE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés.**

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce produit est destiné aux investisseurs recherchant un investissement de long terme, susceptibles d'investir un montant minimum de 250 000 EUR à la souscription dans un contrat d'assurance-vie et qui sont en mesure, selon les options d'investissement choisies, de supporter une éventuelle perte financière due aux fluctuations des marchés financiers.

Les « Documents d'Informations Clés » ou les « Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur » propres à chaque option d'investissement sont disponibles sur le site de SOGELIFE S.A. : www.sogelife.com dans la rubrique PRIIPs.

ASSURANCES : AVANTAGES ET COÛTS

- En cas de vie de l'Assuré au terme du contrat, le Bénéficiaire en cas de vie pourra soit percevoir le capital constitué à cette date, soit proroger annuellement le contrat par accord tacite.

- En cas de décès de l'Assuré avant le terme du contrat, SOGELIFE versera le capital constitué au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès.

La durée recommandée du contrat d'assurance-vie dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

RISQUE LE PLUS FAIBLE

RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit tout au long de la durée de détention recommandée.

En présence d'actifs sous-jacents illiquides ou à liquidité réduite, vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Étant donné que le contrat prévoit des périodes de préavis potentiellement longues pour le désinvestissement (pour certains types d'actifs sous-jacents), nous attirons l'attention du souscripteur dans la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Le rendement et les risques associés au produit dépendent des choix effectués par l'investisseur entre les différents supports d'investissement qui lui sont offerts. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des risques et rendements spécifiques aux différentes options d'investissement que vous envisagez de souscrire et de comparer les indicateurs synthétiques de risque publiés au sein des « Documents d'Informations Clés » ou des « Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur » propres à chaque option.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

En fonction de vos choix, l'indicateur synthétique de risque sera compris sur ce produit entre 1 et 7 sur une échelle de 1 à 7, soit un risque pouvant varier de la classe de risque la plus basse à la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible à très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité de vous payer en soit affectée.

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

Les montants investis sur des supports exprimés en unités de compte sont soumis aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers et sont donc susceptibles de subir une perte en capital.

Les montants investis sur les supports exprimés en euros ou dans d'autres devises font l'objet d'une garantie en capital de la part de l'initiateur du produit. Nous vous conseillons de vous référer aux « Documents d'Informations Clés » des supports à taux minimum garanti pour plus de précisions sur leurs caractéristiques.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE « TARGET + LUX (RÉSIDENTS FRANÇAIS) »

PERFORMANCE

La performance du produit est directement liée à la performance des actifs sous-jacents qui composent les supports d'investissement du contrat d'assurance-vie. Il vous est fortement recommandé de consulter les scénarios de la performance présentés au sein des documents spécifiques à chaque support d'investissement dans lequel vous envisagez d'investir lors de la souscription du contrat d'assurance-vie et lors des versements ultérieurs. Le produit offre une faculté de rachat à tout moment, quels que soient les supports d'investissement choisis, à l'exception du support Sécurité Target Euro. Ce droit peut être exercé sans frais. Les chiffres présentés dans les différents supports d'investissement tiennent compte de tous les coûts associés au produit, mais peuvent néanmoins ne pas inclure les coûts payés à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SOGELIFE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de SOGELIFE S.A., la loi luxembourgeoise du 07 décembre 2015 sur le secteur des assurances octroie aux souscripteurs d'un contrat d'assurance-vie ou d'un contrat de capitalisation luxembourgeois la qualité de créanciers privilégiés de premier rang de la compagnie d'assurance sur le patrimoine distinct composé de la masse des actifs représentatifs des provisions techniques. Ce privilège des souscripteurs prime sur tous les autres créanciers quels qu'ils soient et doit permettre aux souscripteurs de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance-vie ou de leurs contrats de capitalisation luxembourgeois. Si ce patrimoine distinct ne permettait pas aux souscripteurs de recouvrer la totalité de leurs créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance-vie ou de leurs contrats de capitalisation, ils bénéficient encore d'un privilège général sur le patrimoine de la compagnie d'assurance.

En cas de défaillance de l'émetteur d'un actif sous-jacent au contrat d'assurance-vie ou de la banque dépositaire des actifs sous-jacents, les souscripteurs sont susceptibles de subir une perte de la totalité du capital investi.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

PRESENTATION DES COÛTS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10 000 EUR

Investissement de 10 000 EUR

SCENARIOS : si vous sortez	après 1 an	après 4 ans	après 8 ans
COÛTS TOTAUX (EUR)	0 € - 2 451 €	0 € - 4 572 €	0 € - 6 503 €
INCIDENCE SUR LE RENDEMENT (REDUCTION DU RENDEMENT) PAR AN	0.00% - 24.51%	0.00% - 14.17%	0.00% - 12.31%

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence des coûts du contrat d'assurance-vie par an.

COMPOSITION DES COÛTS

COÛTS PONCTUELS	Coûts d'entrée	0.00% - 2.06%	Il s'agit des coûts que vous payez lors du versement d'une prime sur votre contrat d'assurance-vie. Ces coûts sont exprimés en pourcentage minimal ou maximal que vous paierez lors du premier versement et à chaque versement complémentaire pour les versements suivants. Ces coûts seront déduits de la prime payée lors du premier versement et à chaque éventuel versement complémentaire.
	Coûts de sortie	0.00% - 0.00%	Il s'agit des coûts encourus lorsque vous effectuez un rachat sur votre contrat d'assurance-vie ou à l'échéance de ce contrat. Des pénalités de sortie peuvent éventuellement être prévues, de manière optionnelle, telles que définies dans le « Document d'Information Clé » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement sous-jacent et ne sont pas prises en compte dans les tableaux de performance et de coûts au fil du temps.
COÛTS RECURRENTS	Coûts de transaction de portefeuille	0.00% - 3.54%	Il s'agit des coûts maximum encourus lorsque vous décidez de réaliser des arbitrages sur votre contrat d'assurance-vie. Ces coûts sont liés aux opérations d'investissement et de désinvestissement sur les supports d'investissement sous-jacents du contrat d'assurance-vie.
	Autres coûts récurrents	0.00% - 5.45%	Il s'agit des frais de gestion prélevés chaque année pour gérer votre contrat et les supports d'investissement sous-jacents au contrat d'assurance-vie. Les frais éventuels de conversion ainsi que les frais relatifs au transfert des sommes des comptes du Souscripteur du contrat d'assurance-vie aux comptes de SOGELIFE et des comptes de SOGELIFE au Souscripteur peuvent s'ajouter et sont à la charge du Souscripteur.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE « TARGET + LUX (RÉSIDENTS FRANCAIS) »

COUTS ACCESSOIRES	Commissions liées aux résultats	0.00% - 1.42%	Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion d'un fonds sous-jacent au contrat d'assurance-vie lorsque ce fonds surpasse un indice de référence déterminé. Dans le cas où ces commissions sont appliquées par la Société de Gestion, elles sont indiquées dans le « Document d'Information Clé » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement sous-jacent au contrat d'assurance-vie. Ces commissions liées au résultat sont appliquées en supplément des frais de gestion.
	Commissions d'intéressement	0.00% - 0.00%	Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion d'un fonds sous-jacent au contrat d'assurance-vie lorsque ce fonds atteint une performance supérieure à un niveau déterminé. Dans le cas où ces commissions sont appliquées par la Société de Gestion, elles sont indiquées dans le « Document d'Information Clé » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement sous-jacent au contrat d'assurance-vie. Ces commissions d'intéressement sont appliquées en supplément des frais de gestion.

Les frais présentés ci-dessus prennent la forme de fourchettes et dépendent des options d'investissement choisies. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des coûts spécifiques des différentes options d'investissement que vous envisagez de souscrire et de les comparer à l'aide des « Documents d'Informations Clés » ou des « Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur » propres à chaque option. Ces informations sont disponibles dans la section « Que va me coûter cet investissement ? » de chaque « Documents d'Informations Clés » ou des « Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur » propres à chaque option.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PERIODE DE
DETENTION
RECOMMANDÉE :
8 ANS

La période de détention recommandée est de 8 ans. Nous vous invitons à demander conseil auprès de SOGELIFE. Vous pouvez renoncer aux effets du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à SOGELIFE, accompagnée des documents contractuels qui vous ont été remis ou adressés. Passé le délai de renonciation, vous pouvez à tout moment demander le rachat total ou partiel du capital constitué. En cas d'acceptation du bénéfice du contrat, vous devez recueillir préalablement l'accord exprès du bénéficiaire acceptant à la demande de rachat partiel ou total ou l'arrivée à terme du contrat. Si le contrat est donné en nantissement, délégation ou toute autre garantie, l'accord du créancier devra être obtenu préalablement à une demande de rachat total ou partiel. Le rachat total met fin au contrat. Nous attirons votre attention sur les conséquences éventuelles d'un rachat total ou partiel avant l'échéance du contrat d'assurance-vie. La valeur de rachat du contrat pourra être inférieure à l'investissement initial dû aux fluctuations des marchés.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : SOGELIFE S.A., Service Relations Clients 11, avenue Emile Reuter à L-2140 Luxembourg.

Vous pouvez également faire part de votre demande à SOGELIFE par téléphone au +352 24 13 73 88 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30) ou par courriel à l'adresse suivante : src.sogelife@socgen.com.

SOGELIFE s'engage à répondre sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accuserons réception dans ce délai de 10 jours et une réponse définitive sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de la demande.

En cas de désaccord malgré la réponse donnée par SOGELIFE, vous pouvez saisir le médiateur en assurance (A.C.A.) et également contacter le Commissariat aux Assurances, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg - commassu@commassu.lu - + 352 22 69 11 1.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

D'autres informations utiles concernant les caractéristiques du produit que vous êtes sur le point d'acheter peuvent être consultées dans les documents suivants :

- Conditions Générales
- Conditions Particulières
- Annexe Financière
- Règlement de gestion des Fonds Internes Dédiés et des Fonds Internes Collectifs
- Notice d'information sur les risques liés aux investissements dans des produits dérivés, des produits structurés, des fonds à gestion alternative, des fonds immobiliers et/ou d'autres types d'actifs à liquidité réduite
- Demande de Souscription
- Politique de gestion des conflits d'intérêts
- « Description générale de la politique de gestion des conflits d'intérêts de SOGELIFE S.A. » disponible sur le site internet de SOGELIFE (rubrique : Contactez-nous) : www.sogelife.com